



Conseil d'administration

330^e session, Genève, 17 juin 2017

GB.330/INS/6

Section institutionnelle

INS

Date: 5 juin 2017

Original: anglais

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Dispositions relatives à la dixième Réunion régionale européenne

1. A sa 326^e session (mars 2016), le Conseil d'administration a approuvé la proposition du ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la République de Turquie et décidé en conséquence que la dixième Réunion régionale européenne aurait lieu du 2 au 5 octobre 2017 à Istanbul, en Turquie ¹.
2. A la 329^e session du Conseil d'administration (mars 2017), le président du groupe des travailleurs a fait part au Conseil de ses inquiétudes au sujet du respect des droits au travail et de la situation syndicale et politique en Turquie et des incidences que celle-ci pourrait avoir sur la réunion régionale. Il a informé le Conseil d'administration que la Confédération syndicale internationale (CSI) et la Confédération européenne des syndicats (CES) avaient proposé que la réunion régionale soit reportée, mais il croyait comprendre que le groupe gouvernemental et le groupe des employeurs souhaitaient maintenir la date et le lieu de la réunion. Il a également indiqué au Conseil d'administration que le groupe des travailleurs consulterait les syndicats européens en vue de décider si le groupe participerait à la réunion régionale ².
3. En avril 2017, la CSI et la CES ont demandé au groupe des travailleurs de transmettre au Conseil d'administration, à sa 330^e session (juin 2017), leur proposition visant à reporter la réunion régionale ou à en changer le lieu. La CSI et la CES ont en outre indiqué que, si aucune décision n'était prise dans ce sens, elles appelleraient les organisations qui leur sont affiliées à ne pas participer à la réunion régionale. Le bureau du Conseil d'administration, après consultation du groupe de sélection, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa 330^e session (17 juin 2017) une question supplémentaire concernant la dixième Réunion régionale européenne.

¹ Document [GB.326/INS/16/2](#).

² Document GB.329/PV/Draft, paragr. 383.

Projet de décision

- 4. Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur la suite à donner à la proposition visant à reporter la dixième Réunion régionale européenne ou à en changer le lieu.*